



## ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :  
les routes départementales 771, 40  
les communes de NOZAY, LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX

Référence : RS RD771  
N° : T-C-2023-08-201

### LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

**VU** le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

**VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

**VU** l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

**VU** le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur les routes départementales 771, 40 afin de procéder à la pose de plaques de protection des sols pour le passage de convois d'éoliens..

## ARRÊTE

### ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur les routes départementales 771 classée RP1+ entre les PR 9 + 59 et 9 + 114, entre les PR 27 + 357 et 27 + 457, 40 classée RDL2 entre les PR 15 + 896 et 15 + 925', sur le territoire des communes de NOZAY, LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX.

**du lundi 28 août 2023 au vendredi 15 septembre 2023**

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 08h00 à 18h00.

\* Coordonnées GPS : RD771 de 47.578187,-1.626094 à 47.578351,-1.625361 - RD771 de 47.682684,-1.448426 à 47.682835,-1.447103 - RD40 de 47.682622,-1.446480 à 47.682882,-1.446596

## **ARTICLE 2**

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par SUNBELT, 5 avenue Carnot 91300 MASSY, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

## **ARTICLE 3**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 4**

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de NOZAY, LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

## **ARTICLE 5**

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,  
Les Maires des communes de NOZAY, LOUISFERT, SAINT-AUBIN-DES-CHATEAUX,  
Les commandants des groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Chateaubriant,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 23 août 2023

Pour le Président du Conseil Départemental,

Le chef de service aménagement



Stéphane LECONTE

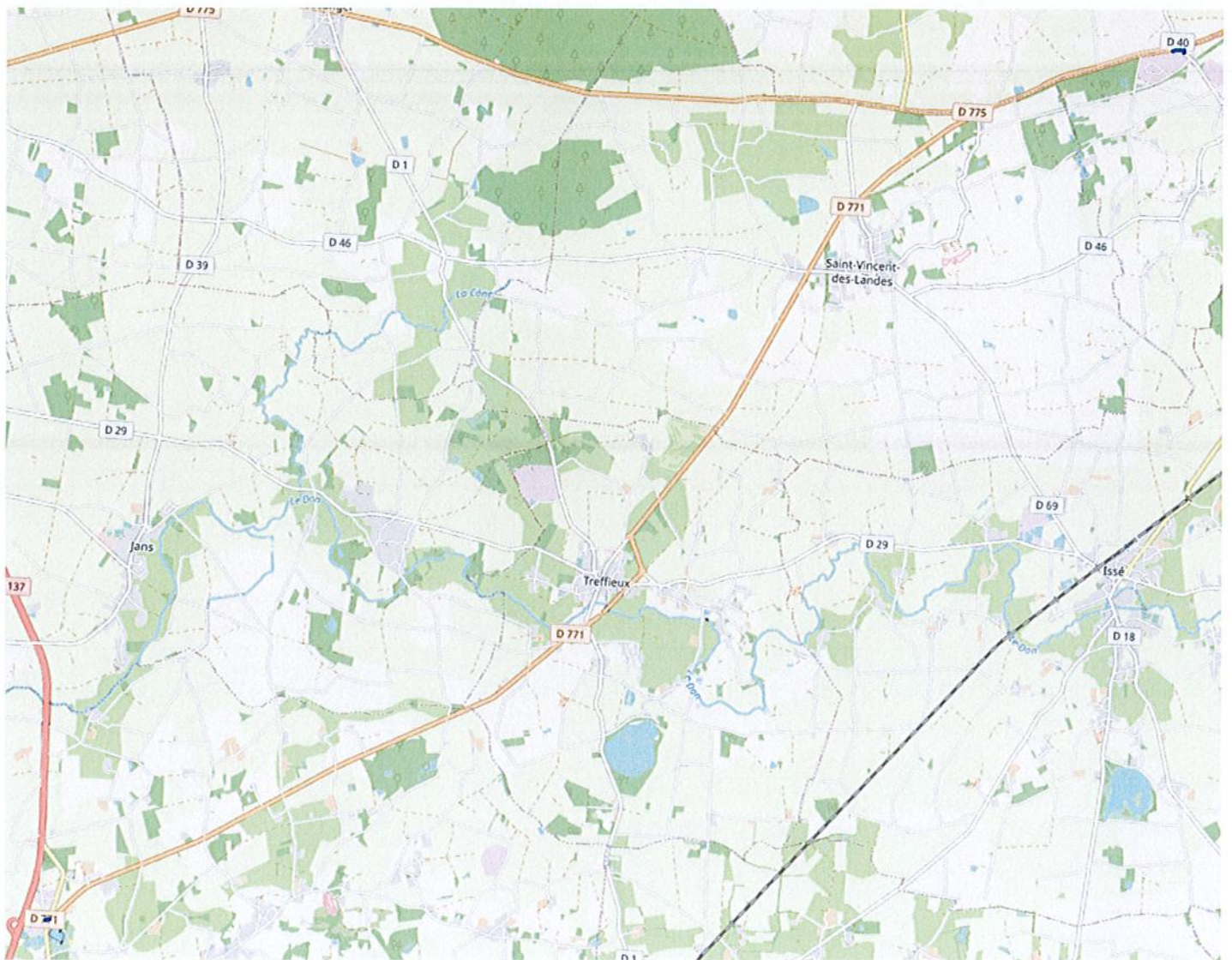
Une copie sera adressée à :

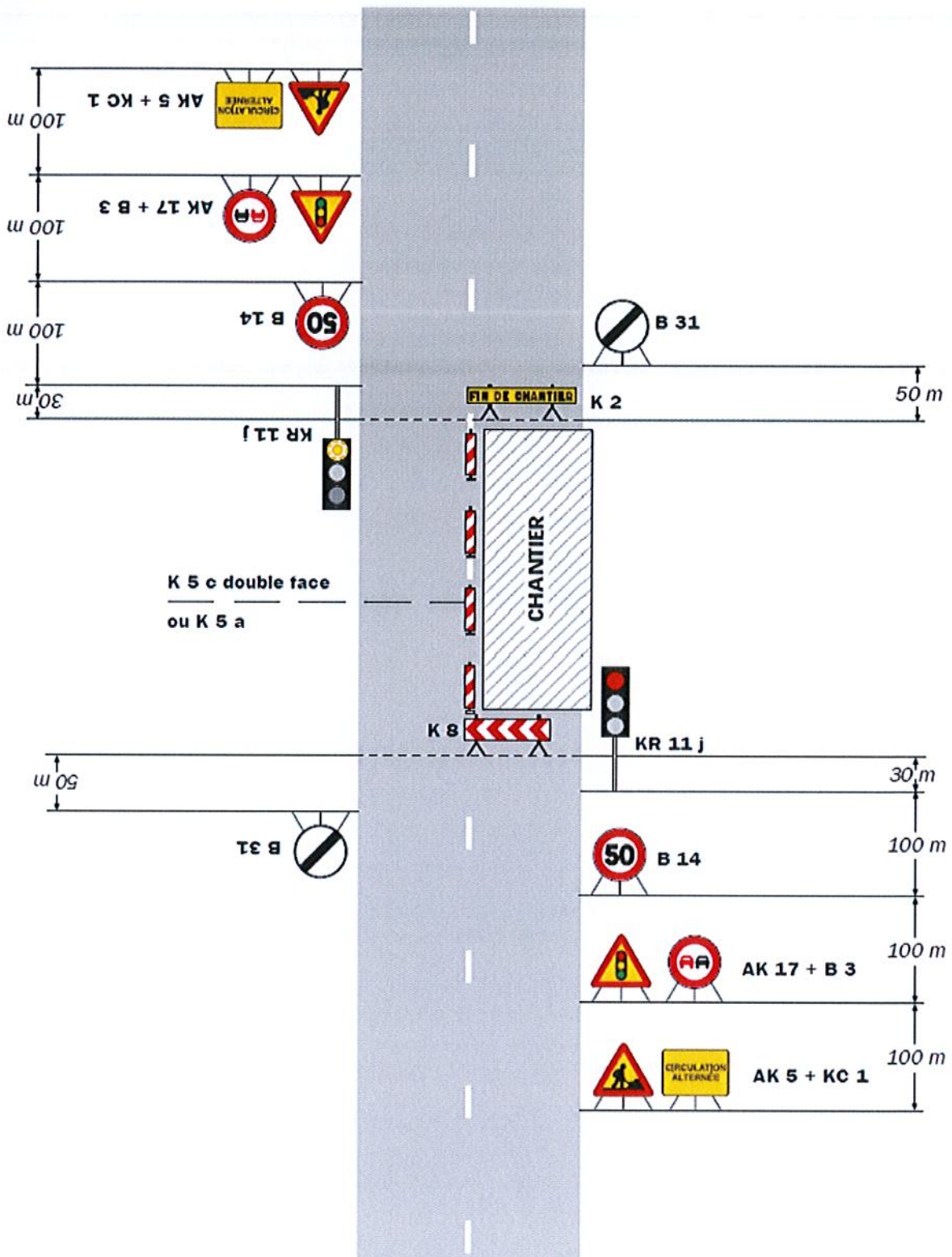
- Les groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Chateaubriant

# Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2023-08-201

## Plan de situation

### Situation des travaux





**Remarque(s) :**

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

**HOUSSAIS Stephane**

---

**De:** Résastat <contact@resastat-services.fr>  
**Envoyé:** jeudi 27 juillet 2023 16:44  
**À:** HOUSSAIS Stephane  
**Cc:** ROBERT Sylvain  
**Objet:** Demande d'arrêté de circulation Sunbelt - S35 et S37  
**Pièces jointes:** Dossier Demande Autorisation HALIM.docx; demande autorisation circulation Sunbelt St Sulpice des Landes.pdf; Manuel Signalisation Temporaire (glissé(e)s) 2.pdf; Manuel Signalisation Temporaire (glissé(e)s) 5.pdf

Bonjour,

Vous trouverez en pièce notre demande d'arrêté pour une intervention de pose et dépose de plaques de protections des sols à l'aide d'un camion grue pour passage de convois d'éoliens.  
Cette intervention aura lieu sur 2 jours consécutifs entre le 28/08 et le 01/09/2023 pour la pose et sur 2 jours consécutifs pour la dépose entre le 18/09 et le 22/09/2023.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

---

Halim FERRAOUN  
RESASTAT SERVICES  
Signalisation Temporaire  
Tel: 06 11 90 50 67



## HOUSSAIS Stephane

---

**De:** Résastat <contact@resastat-services.fr>  
**Envoyé:** jeudi 27 juillet 2023 16:44  
**À:** HOUSSAIS Stephane  
**Cc:** ROBERT Sylvain  
**Objet:** Demande d'arrêté de circulation Sunbelt - S35 et S37  
**Pièces jointes:** Dossier Demande Autorisation HALIM.docx; demande autorisation circulation Sunbelt St Sulpice des Landes.pdf; Manuel Signalisation Temporaire (glissé(e)s) 2.pdf; Manuel Signalisation Temporaire (glissé(e)s) 5.pdf

Bonjour,

Vous trouverez en pièce notre demande d'arrêté pour une intervention de pose et dépose de plaques de protections des sols à l'aide d'un camion grue pour passage de convois d'éoliens.  
Cette intervention aura lieu sur 2 jours consécutifs entre le 28/08 et le 01/09/2023 pour la pose et sur 2 jours consécutifs pour la dépose entre le 18/09 et le 22/09/2023.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement

---

Halim FERRAOUN  
RESASTAT SERVICES  
Signalisation Temporaire  
Tel: 06 11 90 50 67





Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024\*01

### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : SUNBELT Représenté par : Didier BRIARD

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

5 avenue Carnot 91300 MASSY

Code postal        Localité : ..... Pays : .....

Téléphone 06 11 90 50 67 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       

Courriel : .....@ contact@resastat-services.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal        Localité : ..... Pays : .....

Téléphone        Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       

Courriel : .....@ .....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Giratoire D15/N171 BLAIN

Giratoire D771/D121 NOZAY

Giratoire D771/D40 LOUISFERT

Code postal        Localité : Giratoire D771/D771 St AUBIN DES CHATEAUX

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : .....

Pose de plaques de protections des sols à l'aide d'un camion grue pour passage de convois d'éoliens

DU 28/08/2023 AU 01/09/2023 et DU 11/09/2023 AU 15/09/2023 4 Jours

Date prévue de début des travaux :        Durée des travaux (en jours calendaires) :       

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 4 Jours Date de début de réglementation 28/08/2023

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

Restriction de chaussée : .....

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue 4m

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

**Circuler**  
Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**  
véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**  
véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à : 50 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Balisage Giratoire CF28 et CF31

~~intervention sur 2 jours consécutifs en S35 et idem en S37~~

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : RESASTAT SERVICES Représenté par : Halim FERRAOUN

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 1 rue des artisans  
37300 Joué les tours

Code postal        Localité : ..... Pays : .....

Téléphone 06 11 90 50 67 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       

Courriel : ..... @ contact@resastat-services.fr

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 27/07/2023

Nom : FERRAOUN Prénom : Halim Qualité : Gérant





Remarque(s) :

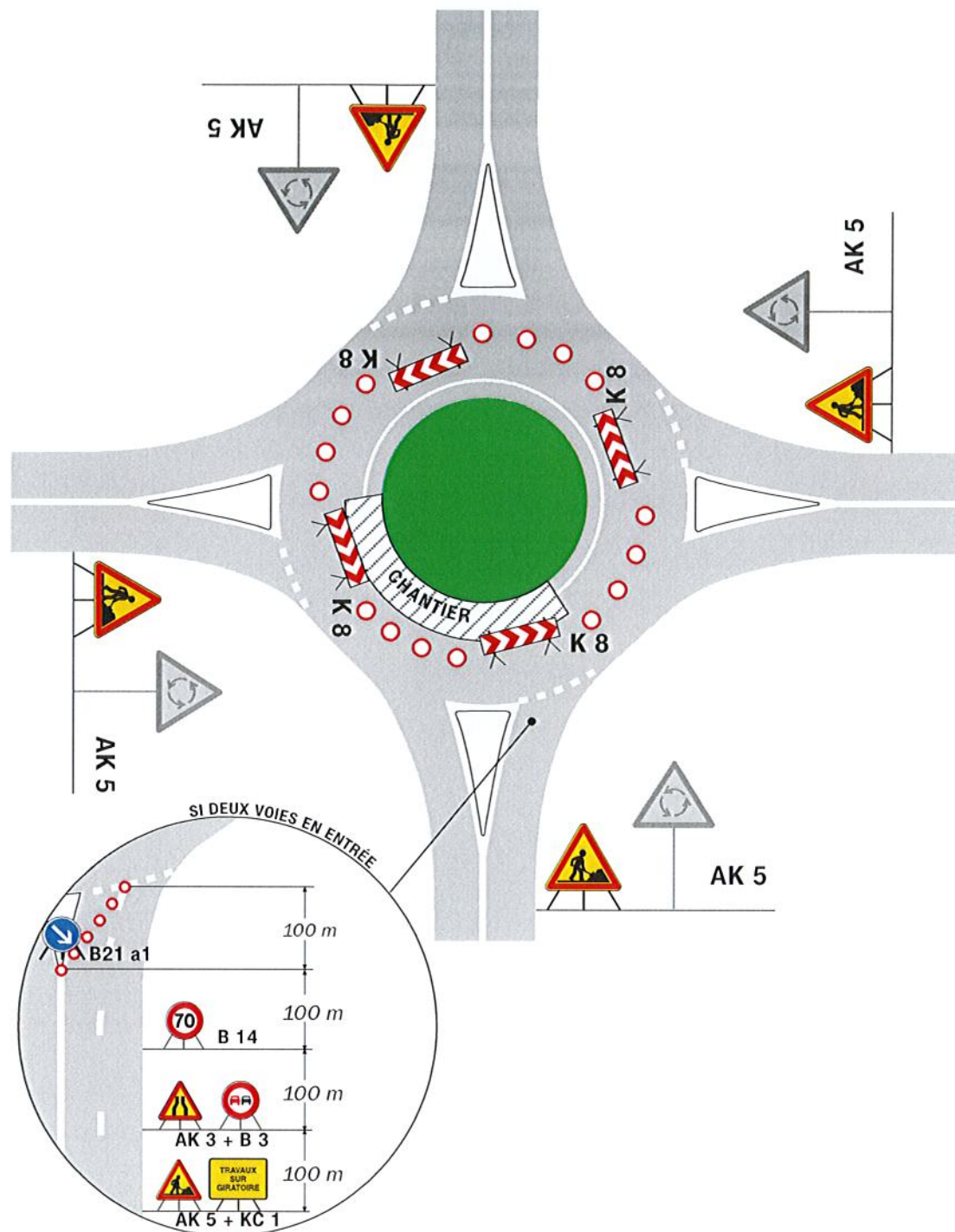
---

# Chantiers fixes

CF28

Neutralisation de l'intérieur de l'anneau

Travaux sur giratoire

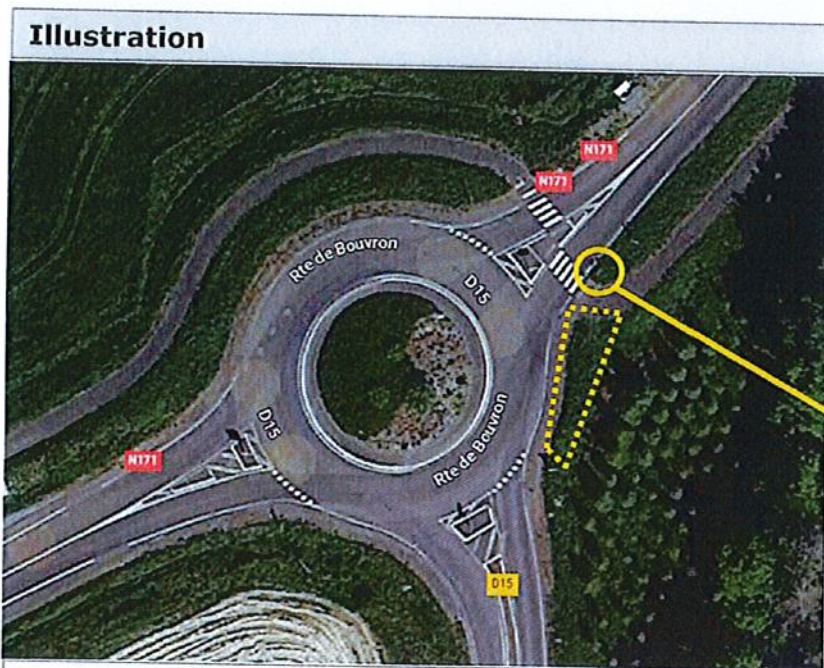
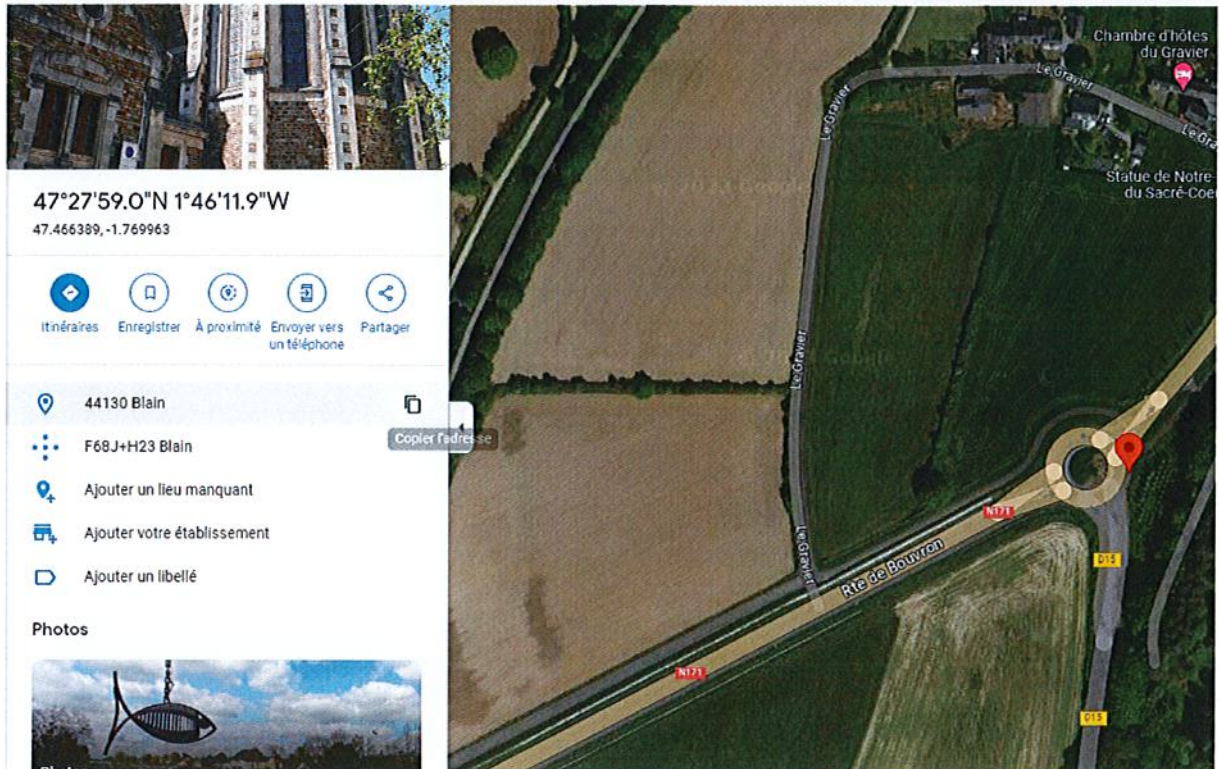


## Remarque(s) :

- Tout l'anneau intérieur doit être neutralisé quelle que soit l'étendue des travaux.

BLAIN 44

47.466389, -1.769963



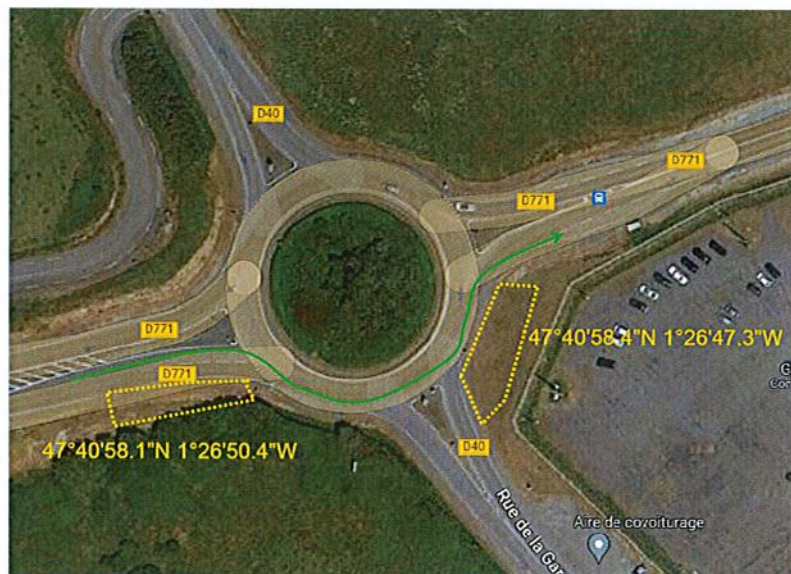
# NOZAY

47.578095, -1.626083



# LOUISFERT

47.682889, -1.446444



44110 Saint-Aubin-des-Châteaux

47.700157, -1.404534

